

TERRES DE MONTAIGU RECRUTE ...

1 régisseur général (H/F) Emploi permanent à temps complet

I – LE RECRUTEUR : Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu Rocheservière

Terres de Montaigu est l'acteur majeur de développement local d'un territoire caractérisé par une population jeune, une économie dynamique, en forte croissance démographique. Issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté de communes Terres de Montaigu et de la Communauté de communes du Canton de Rocheservière, elle couvre aujourd'hui un territoire à 14 communes, soit 47 000 habitants, au cœur d'un bassin de vie de 60 000 habitants.

Elle conduit les politiques de développement du territoire et de gestion d'équipements structurants en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, d'assainissement, d'économie, de tourisme, de culture, de gestion du patrimoine et de services aux personnes âgées. Elle gère également des services mutualisés à destination des communes membres : Systèmes d'Information et de Télécommunication, Système d'Information Géographique, Autorisations du Droit des Sols, bureau d'études.

La collectivité est organisée autour de 4 pôles : moyens généraux, aménagement et environnement, cohésion sociale et développement et attractivité du territoire

II – POSTE A POURVOIR : REGISSEUR GENERAL

MISSION GÉNÉRALE

Sous l'autorité du Directeur des Affaires Culturelles, le Régisseur général est responsable de la gestion des équipements et des matériels techniques des équipements culturels intercommunaux : Théâtre de Thalie, Site Saint-Sauveur, Cinéma Caméra 5 (en lien avec le responsable d'exploitation cinéma) et des manifestations culturelles d'envergure.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Assure la régie générale des spectacles vivants, expositions, événementiels culturels :

- > Prépare l'accueil technique des productions, artistes ou compagnies (études de fiches techniques, évaluation des besoins humains et matériels) tout en respectant les enveloppes budgétaires imparties.
- > Suit la planification des projets avec les référents des équipements et du Directeur afin d'anticiper les contraintes organisationnelles (année en cours et suivante) et s'assure de la disponibilité des lieux, matériels et du personnel.
- > Assure une veille sur les dispositifs techniques liés aux activités des équipements culturels.
- > Assure ponctuellement selon les besoins la régie son, lumière ou plateau des spectacles.

Est responsable de l'organisation du personnel intermittent et de l'équipe permanente technique de Thalie (agents d'entretien, régisseurs techniques et techniciens) :

- > Gère l'emploi des intermittents et les démarches administratives s'y réfèrent.
- > Encadre le Régisseur technique, l'agent d'accueil et d'entretien et autres agents temporaires de l'équipe technique.
- > Elabore les plannings de l'équipe technique (gestion de l'annualisation par anticipation, animation d'équipe, gestion des plans de formations).
- > Veille à l'accueil des intermittents nouvellement recrutés et fait respecter les dispositions légales et règlementaires.

Coordonne l'entretien général des bâtiments culturels afin de garantir la sécurité des publics et des agents :

- > Il est le référent technique du bâtiment en lien avec la direction du patrimoine immobilier, en charge de la maintenance technique et générale de l'ensemble des bâtiments communautaires :
- > Dans ce cadre il est en charge du suivi :
 - o du registre de sécurité pour les passages en commission de sécurité des bâtiments concernés.
 - o des opérations de maintenance et de contrôle
 - o les Documents Uniques pour veiller aux conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- > Il gère et organise l'entretien général des bâtiments, et les petits travaux et réparations de 1^{ère} urgence
- > Il assure la -Gestion administrative et matérielle des appareils spécialisés
- > Il propose les investissements techniques spécifiques aux équipements culturels nécessaires au bon fonctionnement des équipements.
- > Garant du respect des coûts, des délais et de l'application des normes (travail des agents, utilisation du matériel, sécurité du public) ;

Assiste le responsable commercialisation pour les locations du Théâtre

- > Apporte les réponses techniques aux demandes et besoins des locations
- > Etablit les devis de location selon les besoins techniques et les transmet au service commercialisation.

Veille au suivi et au respect des budgets impartis à ses missions.

Compétences

- Formation supérieure en technique du spectacle ou formation équivalente.
- Expérience souhaitée sur un poste similaire.
- Habilitations : SSIAP 1, SST, nacelle, électriques, permis B
- Formations aux ERP et dispositifs de sécurité incendie
- Connaissance confirmée des équipements scéniques
- Maîtrise de la régie son, lumière et plateau
- Maîtrise parfaite des règles de sécurité (accroche, levage, travail en hauteur, hygiène)
- Grande qualité d'organisation, d'encadrement et d'animation d'équipe
- Maîtrise la gestion budgétaire
- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique (pack office, autocad...)
- Maîtrise de l'anglais

Savoir être

- Responsable, autonome et prise d'initiative
- Rigoureux, ponctuel
- Excellent relationnel
- Grande disponibilité
- Sens du travail en équipe et en transversalité

Conditions d'exercice

- Travail en soirée et week-end.
- Temps de travail annualisé.

MODE DE RECRUTEMENT - CANDIDATURE

Emploi permanent à temps complet à pourvoir dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, par voie statutaire ou, à défaut, par voie contractuelle (CDD 1 an renouvelable).

Candidature : CV, lettre de motivation, prétention salariale et copie bulletin de salaire à adresser au Président de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière | Direction des ressources humaines | 35, avenue Villebois Mareuil | 85607 MONTAIGU CEDEX
recrutement@terresdemontaigu.fr pour le 1^{er} août 2017.

Contact pour informations complémentaires :

Frédéric COUTURIER, Directeur de l'action culturelle au 02 51 46 20 90 ou Christine CHEVALIER, DRH, au 02 51 46 36 14.

1^{er} jury d'entretiens le 30 août 2017, avec la DGA Développement et attractivité territoriale, le Directeur de l'action culturelle et la Directrice des ressources humaines.

Entretien final le 11 septembre 2017, avec le Président, la Directrice générale des services et le Vice-président en charge de la Commission Culture.